

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2020 A 18H00

Date de convocation : 24 avril 2020

Date d'affichage : 24 avril 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt, le 30 avril à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Jean-Pierre DESHAYES ; Maire, Jean-Paul PERRIER, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoint, Franck BRYON, Guillaume LALOE, Delphine MARTIN, Pierrick BARON, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Conseillers.

Etaient absents excusés : M David GILBERT a donné son pouvoir à Mme Florence GELOIN, M Loic CARRE a donné son pouvoir à M Franck BRYON.

Etait absent non excusé : Yvan ROGER

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 5 mars 2020

Finances

1/Définition du coût des fournitures scolaires 2020

2/Participation au ramassage scolaire pour l'exercice 2020

3/Décision modificative pour la rémunération du Budget de la Commune par le budget Assainissement

4/Amortissements sur travaux d'investissements

5/Participation financière pour la création de masques par un administré

Marchés Publics

6/Marché de maîtrise d'œuvre Création cimetière n°2

-Validation de la phase PRO et lancement de la phase consultation

-Validation de devis Enedis sur ligne haute tension

7/Marché de prestation intellectuelle pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

-Sélection des trois candidats

8/Marché rénovation et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : M David GILBERT a donné son pouvoir à Mme Florence GELOIN, M Loic CARRE a donné son pouvoir à M Franck BRYON.
- Ajout de points à l'ordre de jour : Branchement eau potable Cimetière n°2, recrutement espaces verts, non application des pénalités des marchés logement, église et salle des fêtes

- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 5 mars 2020.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES

1/ DEFINITION DU COÛT DES FOURNITURES SCOLAIRES 2020

Dans le cadre des subventions portant sur les fournitures scolaires, M. le Maire propose au Conseil de maintenir les montants appliqués pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir :

- 37 € par élève sellois des classes élémentaires ;
- 35 € par élève sellois des classes maternelles.

Cette participation au titre des fournitures scolaires s'appliquera aux élèves de la commune scolarisés dans les établissements publics et privés des communes voisines, sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation que verse la Commune au titre des charges de fonctionnement desdits établissements.

La dépense sera versée à chaque établissement sur la base de la liste de leurs élèves domiciliés à La Selle-en-Luitré

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-DECIDE de reconduire ce dispositif de subvention pour l'année 2020/2021

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2/PARTICIPATION AU RAMASSAGE SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2020

Depuis la dissolution du syndicat, le service de ramassage scolaire est intégré dans le budget communal de Luitré-Dompierre. Celle-ci propose de déterminer la participation prévisionnelle pour notre commune en prenant en compte les dépenses suivantes :

1.1 Salaires et charges des accompagnatrices pour une année civile

1.2 Frais de gestion du service : 10% du montant ci-dessus

Il est précisé que la commune historique de Dompierre-du-Chemin n'ayant pas de circuit de ramassage scolaire, la participation demandée correspondait aux seuls frais de gestion.

Les dépenses sont : l'assurance responsabilité civile – la participation à Fougères Agglomération (498 €) – le temps passé par le service administratif –

	Réalisé 2019	Prévisions 2020
DEPENSES		
Frais de gestion	1 183.61	1 200.00
Salaires/Charges des accompagnatrices (2019/2020 : +1.5%)	11 836.15	12 000.00
TOTAL DEPENSES	13 019.76	13 200.00

RECETTES		
Frais de gestion :		
Participation Dompierre-du-Chemin : 1 183.61 € / 3 =	394.54	400.00
Frais de gestion + Accompagnatrices :		6 400.00
Participation La Selle-en-Luitré (11 836.15/2) + 394.54 €	6 312.61	
Participation Luitré (11 836.15/2) + 394.51 €	6 312.61	6 400.00
TOTAL RECETTES	13 019.76	13 200.00

Récapitulatif LA SELLE-EN-LUITRÉ :

Participation prévisionnelle 2019 : 5 594.23 €
Participation réelle 2019
6 312.61 – 741.25 (reliquat 2018) : 5 571.36 €
Trop perçu.....22.87 €

Participation 2020 :

Participation prévisionnelle : 6 400.00 €
Trop versé 2019 : -22.87 €
Provision 2020.....6 377.13 €

Le montant de la participation prévisionnelle pour l'année civile 2020 est de 6 377.13 €.

Monsieur Le Maire propose de verser les 7/12^{ème} (de janvier à juillet 2020) de cette somme dans la mesure où nous ne connaissons pas le devenir de l'entente intercommunale « Gestion des transports scolaires et activités annexes ». La convention signée en décembre 2017, est applicable jusqu'au 30 juin prochain. Au-delà, une décision sera prise par la Préfecture en collaboration avec Fougères Agglomération et les communes membres pour la pérennité de cette entente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE** la participation aux frais de ramassage scolaire à hauteur de 7/12^{ème} du montant suivant 6 377.13 €.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Lorsque la Préfecture se sera positionnée, un point financier avec la commune de Luitré-Dompierre sera établi.

3/DECISION MODIFICATIVE POUR LA REMUNERATION DU BUDGET DE LA COMMUNE PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, M49,

Vu le budget de la commune et- le budget assainissement 2020,

A compter de 2020, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer le remboursement de charges entre le budget Assainissement et le Budget Commune pour le travail réalisé par les agents administratifs et techniques (année N-1).

DECISION MODIFICATIVE

Section de fonctionnement – Dépenses Budget ASSAINISSEMENT

Chapitre 012 :

Article 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement : 2 005 €

Section de fonctionnement –Recettes Budget Commune

Chapitre 013

Article 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel : 2 005 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 pour ces deux budgets,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4/AMORTISSEMENTS SUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Amortissement Dépenses GAEC MOREL

Les communes de moins de 3500 habitants n'entrent pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire. Cependant, le versement de 3321 € au GAEC MOREL, est une subvention d'équipement s'adresse à une personne privée et donc il est nécessaire d'amortir sur une période d'au plus 5 ans.

Au 01/01/2021	Amortissement subvention
Réalisation d'une voie d'accès	3 321 € / 5 ans = 664.20 €
TOTAL	664.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** cet amortissement à compter du 1^{er} janvier 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CREATION DE MASQUES PAR UN ADMINISTRISTRE

Monsieur Le Maire rappelle aux élus les achats de masques en cours :

- Fougères Agglomération fournira à notre collectivité un masque par habitant (base DGF)
- L'AMF : une commande de 500 masques est en cours.
- Pharmacie de Luitré-Dompierre : une commande de 100 masques est en cours.

L'Etat prendra probablement en charge à hauteur de 50% le coût d'achat des masques sous conditions.

En parallèle à ces commandes, Mme RIMPOT, 108 la veillerie 35 133 La Selle-en-Luitré, administrée de la commune, a généreusement offert 370 masques (non homologué) à la commune pour répondre au besoin des habitants dans le cadre du COVID-19. Ces derniers seront distribués sur demande à l'accueil.

Monsieur Le Maire remercie Mme RIMPOT pour le travail réalisé et l'intention dans cette crise sanitaire.

Il propose aux élus de l'indemniser. Il interroge donc les conseillers municipaux afin de connaître leur positionnement sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACTE** l'indemnisation à hauteur de 2 € l'unité soit 370 masques x 2 € = **740 €**.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

MARCHES PUBLICS

6/MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CREATION CIMETIERE N°2

VALIDATION DE LA PHASE PRO ET LANCEMENT DE LA PHASE CONSULTATION / REPORTEE

Par ordre de service du 20 mars dernier, l'ordre de service pour la Phase PRO a été lancé.

Néanmoins, dans le cadre du COVID-19, la maîtrise d'œuvre n'a pas pu assurer sa mission.

C'est pourquoi, nous avons dû suspendre le délai et réémettre un ordre de service pour la phase PRO à compter du 27 avril 2020, pour 4 semaines (date limite 25 mai 2020).

Le permis de construire a été déposé le 16 avril 2020.

VALIDATION DU DEVIS ENEDIS SUR LA LIGNE HAUTE TENSION + BRANCHEMENT EAU POTABLE

Dans le cadre du marché de la création du cimetière n°2, il est nécessaire de prévoir le déplacement de la ligne haute tension.

ENEDIS a réalisé un devis avec un planning prévisionnel du déroulement de l'opération.

Le délai à prévoir est de 16 semaines. Il tient compte des études, des travaux et du délai de la mise à disposition des énergies.

Le devis proposé par ENEDIS pour le déplacement de l'ouvrage comprend les prestations suivantes :

-Prestations au canevas pour la somme totale de 24 129.91 €.HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le devis d'ENEDIS pour le déplacement de la ligne haute tension pour la somme totale de 24 129.91 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

7/MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

-SELECTION DES TROIS CANDIDATS

Le 15 janvier dernier, un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour le marché de prestation intellectuelle pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Marché de prestation intellectuelle pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Objet du marché :

Marché de prestation intellectuelle pour la révision du plan local d'urbanisme

Travaux Fourniture Service

Identification du maître d'ouvrage :

Mairie de La Selle-en-Luitré – 23, Le Bourg – 35133 La Selle-en-Luitré - Tél : 02.99.97.91.88

courriel : mairielaselleenluite@wanadoo.fr

Type de procédure :

Procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n°20166360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Caractéristiques principales :

La présente consultation a pour objet de sélectionner un bureau d'étude ayant des compétences techniques et professionnelles en matière d'urbanisme, environnement, aménagement durable et SIG afin de réaliser la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La Selle-en-Luitré.

Le marché est constitué d'une tranche ferme : révision du P.L.U.

Durée du marché :

Délai global de l'opération : 30 mois

Date prévisionnelle de début des prestations : avril 2020

Critère d'évaluation des offres

-	1 – Pertinence de l'équipe mobilisée et références	20 / 100
-	2 – Clarté de la note méthodologique et prise en compte du contexte	30 / 100
-	3 – Coût de la prestation et répartition suivant les phases	30 / 100
-	4 – Délais proposés	20 / 100

Le Maître d'ouvrage sélectionnera les trois offres les plus intéressantes. Et ensuite les trois candidats seront auditionnés sur convocation. A l'issue de l'audition, le Maître d'ouvrage attribuera le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement indiqués au cahier des charges.

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>.

Modalités de remise des offres.

Les offres rédigées en langue française devront comporter les pièces mentionnées au cahier des charges.

Les offres devront être remises pour le 28 février 2020 à 12h00 par dépôt électronique sur la plateforme : <https://www.megalisbretagne.org>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 janvier 2020 à 9h00

Date limite de remise des offres : 28 février 2020 à 12h00

Renseignements d'ordre administratifs et techniques :

Mairie de La Selle-en-Luitré, 23 le bourg, 35 133 La Selle-en-Luitré, pour Monsieur Le Maire Jean-Pierre DESHAYES, Madame Maryline TALIGOT et Monsieur Charles-Henri ROUSSEL Tél : 02.99.97.91.88 – Courriel : mairielaselleenluite@wanadoo.fr

L'analyse des offres a été réalisée par le service administratif.

Voici le résultat du classement des bureaux d'études :

Les bureaux d'études retenus pour être auditionnés sont :

-OUEST AMENAGEMENT 1, rue des Cormiers – B 95101 35651 LE RHEU Cedex Tél. 02 99 14 55 70 Fax 02 99 14 55 67 SIRET 314 526 617 000 92 (Note 8.97/10)

-ALTEREO 3 rue de Tasmanie 44115 BASSE GOULAINTE Tel : 02 40 34 00 53 nantes@altereo.fr SIRET : 453 686 966 001 11 (Note 8.52/10)

-CITTANOVA SAS 74 Boulevard de la Prairie au Duc 44200 NANTES Tél 02 40 08 03 80 – courriel : contact@cittanova.fr SIRET 528 298 342 000 80 (Note 8.47/10)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**VALIDE** l'analyse des offres du marché de prestation intellectuelle pour la révision du plan local d'urbanisme

-**SOLLICITE** Monsieur Le Maire pour informer les bureaux d'études retenus dans le cadre de l'Audition

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

8/MARCHE RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES

AVENANT N°4 AIR V

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

VU la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de **CONCLURE** l'avenant de réduction n°4, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :

. Lot n°8 PLOMBERIE SANITAIRES

Attributaire: Ets Air V ZA La Massue, rue Edouard Branly, 35 170 BRUZ

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **19 100.00 € HT**

Avenant n° 1 - montant - **838.38 € HT**

Avenant n°2 – Prolongation de délai

Avenant n°3 – Prolongation de délai

Avenant n°4 - montant – **604.11 € HT**

Nouveau montant du marché : 17 657.51 € HT

Objet : Doublons de facturation de la vasque PMR

- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

PENALITES DE RETARD MARCHE LOGEMENT, EGLISE ET SALLE DES FETES

Pour finaliser les DGD de ces marchés, la commune doit délibérer sur le fait que le maître d'ouvrage renonce totalement aux pénalités de retard dans le cadre des prolongations de délai.

BRANCHEMENT EAU POTABLE CIMETIERE N°2

STGS a réalisé un devis détaillé comme suit :

-Prix forfaitaire pour la réalisation par le titulaire de branchements neufs conforme au fascicule 70 pour une longueur inférieure ou égale à 7 ml toutes sujétions incluses, y compris terrassement et remblais y compris le raccordement, la pose sur rail inox et la fourniture du compteur et clapet anti-retour et géoréférencement classe A avec intégration sur le SIG diamètre 20 mm,

-Plus-value aux prix pour réalisation de branchement d'une longueur supérieure à 7ml diamètre 20mm,

-Fourniture et pose d'un regard de compteur – Citerneau en PEHD avec fond H prof max 50 cm – pour compteur 15 à 20 mm,

-Plus-value pour la fourniture d'un citerneau composit 3.5 tonnes

Pour la somme totale de 2 279.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le devis de STGS pour le branchement neuf d'eau potable au 1 rue des chênes dans le cadre de la création du cimetière n°2 pour la somme totale de 2 279.50 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

RECRUTEMENT ESPACES VERTS

Pour faire suite à la délibération n°04/2020 du 7 janvier 2020 adoptant le recrutement d'un renfort pour le service des espaces verts du 1^{er} Avril au 30 septembre 2020.

Considérant que cette période de recrutement a été reportée du 1^{er} juin au 30 septembre 2020 à cause du COVID-19,

Monsieur Le Maire souhaite échanger à nouveau avec les élus car la crise sanitaire COVID-19 a modifié le besoin au sein de ce service.

En effet, depuis la déclaration de confinement dans le cadre de la pandémie, l'agent en charge des bâtiments communaux et notamment des locations ne peut plus effectuer sa mission normalement puisque toutes les locations sont suspendues. Il est donc disponible pour soutenir son collègue dans le cadre de sa fiche de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ANNULE** l'offre d'un emploi temporaire pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2020, dans la mesure où le besoin a évolué dans le cadre du COVID-19,
- **INVITE** Monsieur Le Maire à prévenir les candidats dans les meilleurs délais,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Etude géotechnique bâtiment cimetière** : Trois devis ont été sollicités pour le 15 mai 2020
- ✓ **Masques homologués pour les habitants (50% normalement pris en charge par l'Etat avec un prix plafonné)**
- ✓ **RIPAME** : Les ateliers d'Eveil seront mis en place en septembre 2020 sous réserve de l'évolution du COVID-19.
- ✓ **Déchets verts** : Un dernier ramassage dans le bourg par la commune de Luitré sera réalisé le jeudi 7 mai 2020.
- ✓ **Retour des Domaines Terrain Prioul**

REGISTRE DES SIGNATURES

2020

N°	Date	Domaine	Objet
1	03/01/20	Finances	Consultation fournitures papier A4 80g
2	06/01/20	Finances	Devis Cosoluce – téléformation budgétaire- 330 € TTC
3	10/01/20	Ressources Humaines	Devis Socotec – Recyclage habilitation électrique Evan Lemoine 270.00 € TTC
4	15/01/20	Ressources Humaines	Saisine Comité technique du 10 février 2020 pour suppression de poste de Rédacteur
5	15/01/20	Finances	Devis Burolike papier A4 année 2020 67.58 € TTC
6	12/01/20	Finances	Devis Joubin Electricité – Chauffage sacristie – fourniture hublot Led placard tableau électrique – vérification et remplacement de lampes si nécessaire de 3 projecteurs 2 040.00 €
7	21/01/20	Ressources Humaines	Devis Socotec – Recyclage habilitation BS/BE Manœuvre 270.00 €
8	22/01/20	Finances	Devis Finance Active – renouvellement du contrat 431.03 €
9	28/01/20	Finances	Devis Missenard – sonde CTA 239,64 €
10	31/01/20	Finances	Devis Gama 29 – fournitures d'entretien 2020 1 113.97 €
11	10/02/20	Finances	Devis Sens 4 – Accompagnement pour réaliser des économies d'énergie EDF et Gaz

			3 800.00 HT
12	10/02/20	Urbanisme	Accord AT0353241900004 – restaurant A La Part
13	10/02/20	Urbanisme	Accord DP0353242000001 – Extension M. et Mme LESELLIER
14	12/02/20	Finances	Devis Burolike – fournitures administratives 2020 – 181.30 €
15	15/02/20	Finances	Devis Pic Pub - panneau lotissement Le Couesnon – 260.00 €
16	19/02/20	Finances	Devis Sarl Alarme Electricité Topée – remplacement de 3 radiateurs salle viviane 2 371.21 €
17	19/02/20	Finances	Commande Isom56-Amisep – Fournitures administratives 79.25 € HT + frais de port
18	21/02/20	Finances	Contrôle régulation Siemens – Salle Korrigans 699.60 €
19	27/02/20	Urbanisme	Accord CUB L'Orberie – construction une maison
20	03/03/20	Finances	Pose sonde ambiance 637,02 € HT
21	04/03/20	Finances	Compteur énergie Sharky 364 € HT
22	04/03/20	Finances	Parution Chronique Le Couesnon 850€ HT
23	04/03/20	Lotissement Le Couesnon	Devis HEBDOS -Publicité pour les lots restants – 850.00 € HT
24	07/03/20	Ressources humaines	Devis Emilie MAUDUIT-bouchons d'oreilles – 107.50 € HT
25	04/03/20	Finances	Devis adhésion Conseil national des villes et villages fleuris – 90 €
26	13/03/20	Finances	Devis BODET -remplacement du tableau de commande des cloches ancien et usé – 2156.00 €HT
27	13/03/20	Ressources Humaines	Publicité CDG35 pour offre temporaire agent espaces verts – 86.00 €
28	18/03/20	Finances	Devos Alarme électricité tropée – remplacement de la gestion de chauffage – 640.00 € HT
29	22/04/20	Finances	Devis AMF35 –500 masques chirurgicaux -
30	23/04/20	Finances	Devis Distrillec - interrupteurs église – 415.50 € HT

La séance s'est levée à 20h10

JP DESHAYES

JP PERRIER

F GELOIN

D TALIGOT

D MARTIN

D GILBERT

F BRYON

G LALOE

Y ROGER

L CARRE

C HARDY

P BARON

I JEHAN